

BOUÉE

INFOS | n° 233



Magazine d'informations municipales
Juillet 2022

FORUM DES ASSOCIATIONS

SALLE POLYVALENTE
DE 9H À 12H

3 SEPT.
2021

FEU
D'ARTIFICE
22H30

Rue des Margats

Bibliothèque

L'îlot sports

La Chapelle
de Rohats

Bouée
Tennis de Table

Bouée
Travaux Manuels

Comité des Fêtes

Sommaire

Infos Municipales.....	2
Histoire locale.....	4
Enfance.....	6
Associations.....	9
Infos pratiques.....	11

Bulletin municipal n° 233

Mairie de Bouée

2, route du Syl - 44260 BOUÉE

Tél. 02 40 56 12 18 - Fax 02 40 56 14 33

Courriel : accueil@bouee.fr

Site : www.bouee.fr

Directeur de publication :

André LE BORGNE

Rédaction :

Antony PEIGNET,

Pierre DURAND,

Odile SOUDAIS.

Maquette : Antony PEIGNET

Infographie - Impression : Kalydéa

Tirage : 500 exemplaires

Prochaine parution

Dépôt des articles et annonces, à la mairie ou par mail à accueil@bouee.fr avant le 31 août 2022

Retrouvez tous les Bouée Infos sur notre site internet www.bouee.fr

Édito

Chères Bouésiennes, Chers Bouésiens,

Voici venu le temps des vacances, moment tant attendu, autant par les enfants que par les adultes. Moments de repos et de récupération après des mois de travail, d'études, de contraintes de tous ordres. Moments privilégiés pour se retrouver en famille ou entre amis autour de rassemblements festifs. Enfin, moments de détente, de loisirs, de voyages, de partage, en bref : moments de vie.

Chacun d'entre nous aspire naturellement à vouloir profiter pleinement de ces quelques jours ou semaines sans être perturbé par des éléments extérieurs.

Aussi, j'en appelle à la responsabilité et au civisme de chacun, petits et grands, jeunes ou plus anciens, afin de respecter les quelques règles les plus élémentaires de bon voisinage ou tout simplement de bon sens. Comme je l'avais déjà souligné « Nous sommes tous les voisins de quelqu'un ». Notre commune est belle, maintenons-la calme, apaisante, propre et accueillante. Il suffit d'un rien pour gâcher la quiétude et la tranquillité de ces congés bien mérités.

Si vous quittez Bouée pendant ces vacances, pensez à signaler votre absence à vos voisins mais aussi à la gendarmerie (formulaire à remplir). Pour ceux qui restent, soyez vigilants et attentifs, et signalez tous comportements suspects en composant le 17.

Je vous souhaite à toutes et à tous de très bonnes vacances d'été.

Le Maire, André LE BORGNE

Infos municipales



DU SAMEDI 9 JUILLET
AU SAMEDI 20 AOÛT
LA MAIRIE SERA
FERMÉ LE SAMEDI MATIN

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du mardi 17 mai 2022

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte rendu du 5 avril 2022 sous réserve des 2 modifications notifiées - voté à l'unanimité ;
- **DÉSIGNE** Mme SURGET en tant que secrétaire de séance - voté à l'unanimité ;
- **A PRIS ACTE** des Décisions du Maire prise en vertu des délégations confiées par délibération du 27 mai 2020 ;
- **VALIDE** les admissions en non-valeur présentées pour un montant total de **53,86 €** (CINQUANTE-TROIS EUROS ET QUATRE-VINGT CENTIMES) - voté à l'unanimité ;
- **APPROUVE** le règlement intérieur du service de pause méridienne pour l'année 2022/2023 - voté à l'unanimité ;
- **DÉCIDE D'ADHÉRER** au groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies - voté à l'unanimité ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le projet de convention de groupement de commande - voté à l'unanimité ;
- **REFUSE** la demande d'occupation du domaine public présentée - voté à bulletin secret (accepté par au moins un tiers des conseillers) 12 VOIX CONTRE 1 POUR ;

Infos municipales

Cérémonie du 8 mai

Le samedi 7 mai à 10h30, de nombreux Bouésiens s'étaient rassemblés devant le monument aux morts pour commémorer le 77^e anniversaire de la victoire de 1945.



Tablette numérique & internet

Initiation

Ce sont 7 personnes qui se sont retrouvées les jeudis matin pour 10 séances de 2 heures chacune à l'initiation de la tablette numérique et à internet.

Les séances se sont déroulées à la mairie du 17 mars au 19 mai.

Les cours étaient organisés par le clic de Pont-Château, la mairie de Bouée et l'ASEPT des Pays de Loire et financés par les caisses de retraite.

Une participation de 10 euros a été demandée aux personnes inscrites.



Inscription Cantine

RAPPEL

Afin d'organiser au mieux la rentrée prochaine et en attendant la mise en service du portail internet d'inscription début août, un questionnaire a été remis à chaque famille par l'intermédiaire des écoles mi-juin.

L'objectif est de recenser les besoins d'accueil au restaurant scolaire sur les 15 premiers jours de septembre.

Si vous ne l'avez pas encore remis, ne tardez pas ! réponse attendue pour le 15 juillet dernier délai en mairie ou à cantine@bouee.fr !

Attention ! ce sondage ne vaut pas inscription. **Une inscription devra être réalisée début août sur le portail d'inscription !**

Repas des aînés

Annulé en 2020 pour cause de COVID, préparé avec beaucoup d'espoir en 2021 par les membres du CCAS, mais reporté au dernier moment au vu des circonstances sanitaires, la municipalité a enfin pu offrir ce repas tant attendu aux aînés de Bouée ce samedi 30 avril 2022.

25 convives se sont donc retrouvés autour d'un excellent menu, et ont pu passer un très bon moment convivial avec de joyeux échanges.

Valérie DOUMAYRENC, et quelques-unes de ses Choréd'elles, a accepté cette année encore, d'animer l'après-midi en présentant en avant-première ses nouvelles créations.

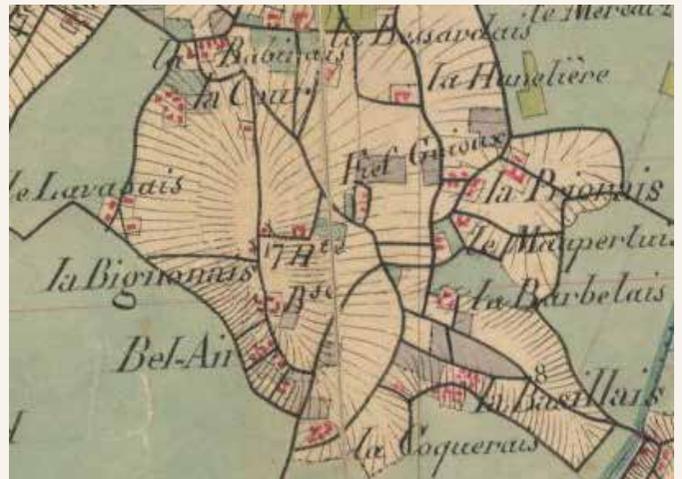


Le Fief-Guilloux

Le Fief-Guilloux est un village situé un peu à l'écart de la route de Bouée à Cordemais. L'écriture de son nom est très variable – on rencontre souvent Fief-Guihou – et la prononciation traditionnelle était Fé Guillou. Le nombre de maisons habitées a décliné au cours du XIX^e siècle, le village a été un temps abandonné au XX^e avant de renaître.

Ses habitants étaient des familles de laboureurs puis de cultivateurs. Ceux-ci exerçaient parfois une autre activité. Ainsi, Pierre Chevalier était maçon et laboureur ; il fut l'un des experts choisis pour indiquer les réparations nécessaires à la maison du bénéfice de la Clairhaye à Bouée, le 25 février 1746. Les femmes prenaient parfois des enfants en nourrice. On n'en trouve guère la trace dans les archives, sauf quand un enfant meurt chez sa nourrice. C'est le cas de Louis Samuel de Lespinay, fils des châtelains de la Bessardais, mort chez Jeanne Bouganne, femme de Guillaume Bohéas, au Fief-Guihou, âgé de un an et 23 jours, le 13 juin 1772.

La marine était pour quelques-uns la possibilité de se forger un autre destin. Il en fut ainsi pour Robert Cheminet, né le 2 juillet 1725 au Fief-Guilloux. Après plusieurs voyages lointains, il s'embarqua comme contremaître à bord du navire "Le Furteur" de Nantes, dont le capitaine était Joseph Fouché qui allait devenir le père du célèbre révolutionnaire puis ministre de la Police. Ils quittèrent « le bas de la rivière » le 24 janvier 1755 pour aller à la côte de Guinée y faire la traite des Noirs, qui s'échelonna du 19 avril au 24 novembre, jour où le navire appareilla pour aller à Saint-Domingue. Mais il fut chassé par un senau (navire à deux mâts) anglais et se dérouta vers Cayenne où il mouilla le 21 février 1756. Robert Cheminet mourut peu après, le 1^{er} mars ; il finit ses jours à 30 ans, sur les côtes de Guyane. Son père, qui s'appelait aussi Robert Cheminet, mourut au Fief-Guilloux le 15 novembre 1756, à 73 ans. Ses cinq enfants l'avaient précédé dans la mort. Un inventaire et prisage (estimation) de ses meubles eut lieu les 20 et 21 mai 1757 par le greffier de la vicomté de Donges et baronnie de la Roche au siège de Savenay. Un coffre de marin fut estimé 3 livres. Et surtout, Jean Pageot qui était farinier à Haut-Chemin et beau-frère de Robert Cheminet père présenta une somme de 335 livres qu'il avait touchée à Nantes provenant du voyage de Robert Cheminet fils.



Le Fief-Guilloux (noté Fief Guioux) et ses environs sur une carte d'état-major du XIX^e siècle.

Un autre triste destin est celui de Marie Chevalier, née le 8 juin 1758 au Fief-Guilloux. Elle devait souffrir de troubles physiques et mentaux. Le 10 nivôse an II, soit le 30 décembre 1793, le juge de paix du canton de Savenay fait une descente au village accompagné de son greffier, de Pierre Vezin, officier de santé, et de deux habitants de Bouée. Il a appris que Marie Chevalier, qui est fille majeure, c'est-à-dire célibataire, serait accouchée le vendredi soir précédent (soit le 27 décembre) d'un enfant mort sans avoir fait aucune déclaration de grossesse. Il s'agissait d'une obligation faite aux femmes célibataires ou veuves par un édit de 1556 du roi Henri II. Dans son procès-verbal, le juge tente même de justifier le retard de son intervention « attendu les circonstances majeures et forcées qui nous ont détenus » ; en effet, la bataille de Savenay a eu lieu quatre jours avant l'accouchement. Interrogée par le juge, Marie Chevalier, qui est alitée, déclare qu'elle est accouchée « d'un enfant mâle et mort, des œuvres de Jacques Mesnard, pâtre, qu'il l'avoit fréquentée, autant qu'elle s'en rappelle, plusieurs fois, il y a environ six mois, que ne se croyant pas enceinte et ne connaissant aucune loi, elle n'avoit jamais songé à faire aucune déclaration ». L'officier de santé examine la mère et l'enfant, présenté par le grand-père, Pierre Chevalier, et conclut à un accouchement prématuré de trois mois. Six témoins sont entendus. Elisabeth Robin, sage-femme demeurant à la Priourais, déclare avoir été appelée pour soigner Marie Chevalier, qui était fréquemment détenue au lit et qu'elle s'occupa peu d'abord de la situation de la malade « reconnue publiquement imbécile ». Cette faiblesse d'esprit est confirmée par les autres témoins ; deux voisins ajoutent même avoir vu Marie Chevalier « tomber et se traîner dans les chemins et dans les champs ». La pauvre femme mourut dès le 6 janvier 1794, guère plus d'une semaine après l'accouchement.

Quelques années plus tard, en 1798, Pierre Chevalier, le père de Marie, âgé de 71 ans, veuf, doit abandonner l'exploitation de ses biens. Il les baille à Pierre Abraham, qui est « garçon de confiance » chez une veuve des environs : une maison, deux étables, un cellier, un hangar, un jardin et une aire à battre blé au Fief-Guilloux, des prés, des parcelles de vigne et des cantons de terre labourable. Cette ferme est consentie à des conditions habituelles à l'époque. Voici notamment celle qui concerne les grains : « Lorsque les grains seront en maturité le preneur avertira le bailleur pour être présent si bon lui semble à les voir scier, gerber, battre, venter et gréler, pour après qu'ils auront été venté et grélé, le même

bailleur en prélever le tiers et le treizième du total, que le preneur sera tenu de conduire chez lui bailleur ». Cette proportion de grains revenant au propriétaire est apparue après la Révolution de 1789 : auparavant, les fermiers devaient en général le tiers des grains à leur propriétaire, le treizième correspondait à la dîme, prélevée par un ecclésiastique ou un seigneur. Les dîmes avaient été abolies dans la nuit du 4 août 1789 et cessèrent d'être perçues à partir du 1^{er} janvier 1791. Mais, un décret de l'Assemblée nationale du 1^{er} décembre 1790 permit aux bailleurs de faire payer l'équivalent de la dîme à leurs fermiers et métayers. Les révolutionnaires se targuaient néanmoins d'avoir favorisé les paysans par l'abolition des dîmes !

Pierre Abraham se marie en 1799, quelques mois après avoir signé le bail de la ferme du Fief-Guilloux. Il épouse Jeanne Bonnet, originaire de Savenay mais déjà domiciliée à Bouée. Elle meurt dès 1804, après avoir donné naissance à deux enfants. L'inventaire réalisé après son décès nous apprend qu'elle avait été soignée par M. Lescardé, médecin à Savenay, et M. Vezin, chirurgien ; il était dû 26 francs à ces praticiens. À titre de comparaison, une vache pouvait valoir 45 francs à la même époque.



Le village du Fief-Guilloux sur le plan cadastral de 1827.

Les bâtiments de 1827 sont nombreux mais petits : quatre maisons, deux granges, un toit à porcs et un four. En 1866, toutes les maisons sont habitées et le village a dix habitants. En 1872, on ne compte plus que deux maisons et cinq habitants, tous de la famille Bioret. En 1881, une seule maison abrite quatre habitants. Les bâtiments ont été remaniés ou reconstruits.

Le village est encore habité pendant la guerre 1939-1945 ; le fermier, Edouard Marais, y meurt en juillet 1943. Ses deux fils sont alors prisonniers en Allemagne. La veuve Marais quitte le Fief-Guilloux qui va rester inhabité plusieurs dizaines d'années.

Bernard David

Enfance

École Sainte Thérèse

Structure de jeux

Opération terminée !

Après de nombreux efforts des parents d'élèves, la structure a été posée à l'école Sainte Thérèse.

Merci encore aux parents qui se sont rendus disponibles.

L'équipe et les enfants sont reconnaissants de l'effort financier réalisé grâce aux nombreuses actions des associations, hier et aujourd'hui, ainsi qu'à l'action de la troupe de théâtre.



Paris 2022

Les enfants de CM1 et CM2 de l'école Sainte Thérèse ont vécu un moment fort tant du point de vue culturel, que personnel, lors d'un séjour de 5 jours à la découverte de Paris du 30 mai au 3 juin 2022.

Au menu, le Louvre, Versailles, Le musée d'Orsay, la Tour Eiffel, la cité des enfants (sciences), la visite de l'Arc de Triomphe, Paris vue de la Seine, une pièce de théâtre, l'Opéra Garnier, le musée des Invalides... ainsi que le vécu d'une semaine de vie en collectivité !



Un grand merci aussi aux parents des bureaux des associations et aux familles de l'école qui ont permis, par leur action et leur aide, la réduction du coût du séjour pour les familles.

Merci aussi à la municipalité de Bouée au regard de son soutien pour les sorties scolaires.

École Les Courlis



La classe de CP CE1

Mardi 26 avril, les élèves de CP-CE1 ont participé à une journée spéciale pour le 100^e jour d'école de cette année.

Ils ont sauté 100 fois sur un pied, couru 100 secondes, réalisé des constructions de 100 objets, décoré des gâteaux de 100 confettis, apporté une collection de 100 de la maison etc. Ce moment festif a été apprécié des élèves.

Bibliothèque

Les mardis 17 et 24 mai, les élèves de l'école des Courlis ont pu retourner à la bibliothèque pour écouter des histoires et choisir des livres.



La classe de CE2 CM1 CM2

Les interventions de Catherine JARRY (dumiste) ont démarré fin avril pour les élèves de la classe.

Il s'agit d'un travail autour de chants sur le thème des contes. De plus, les élèves ont écrit des contes, qu'ils sonorisent avec l'aide de Mme JARRY. Tous les élèves sont ravis de retrouver Catherine.



Les PS MS GS

Sortie scolaire

Afin de poursuivre le travail autour des animaux, les élèves de maternelle ont pu aller au **Parc de Branféré**, grâce au financement de l'Amicale Laique et la mairie. Merci à eux.



Médiathèque

Les élèves de TPS-PS ont pu se rendre à la médiathèque pour la première fois.

Les bibliothécaires Audrey et Pierrette nous ont lu deux histoires sur Igor le loup et les 7 chevreux. Ensuite nous avons pu lire quelques albums ou documentaires. C'était notre dernière rencontre sur des temps de lecture. Nous les reverrons en juin pour le spectacle qui clôture leurs interventions. Nous les remercions.



Les CM2 au collège

Le mardi 31 mai les élèves de CM2 se sont rendus au collège.

Ils ont pu découvrir celui-ci grâce à une course d'orientation. Ils ont posé des questions à certains sixièmes et ont pu s'initier à l'allemand. Ce fut une journée riche en émotion.



Le vote des incorruptibles

Comme tous les ans, l'école a participé au concours des incorruptibles.

Il s'agit d'une sélection de livres par niveau. Les livres sont lus à la maison par les enfants et les parents qui le désirent. Certains livres sont étudiés en classe.

Mi-mai les élèves et les parents ont pu voter pour leur livre favori.

Résultats des votes ci-contre.

PS	enfants	<i>Aïe Aïe Aïe / Tu t'ennuies Minimoni ? / Un appétit d'éléphant</i>
	parents	<i>Aïe Aïe Aïe</i>
MS /GS	enfants	<i>La grande glissade de l'ours</i>
	parents	<i>Aïe Aïe Aïe</i>
CP	enfants	<i>Gaston Grognon</i>
	parents	<i>La maison pleine de trucs</i>
CE1	enfants	<i>La chasse au trésor de Monsieur Taupe</i>
	parents	<i>La chasse au trésor de Monsieur Taupe</i>
CE2/CM1	enfants	<i>La classe des mammouths</i>
	parents	<i>La classe des mammouths</i>
CM2	enfants	<i>L'anguille</i>
	parents	<i>Moi le Minotaure / Des bleus au cartable</i>



Associations

CONTACT :

lacsar@orange.fr - 06 81 13 26 57

Les Amis de la chapelle Sainte-Anne de Rohars

Exposition peinture Georgette Gerbaud

Samedi 20 août de 14h à 18h

Dimanche 21 août de 10h à 12h et de 14h à 18h

Entrée libre.



Journées européennes du patrimoine

Samedi 17 septembre 2022

Dimanche 18 septembre 2022

**Manon
Fauglas,
mosaïste
textile**

Entrée libre.



Concert d'été du duo ODELIA

Dimanche 17 juillet 2022 - 17h

Guitares romantiques

Entrée 5 €. Réservation possible

Découvrez la sonorité délicate et chaleureuse des guitares romantiques dans un programme qui met en lumière la musique du XIX^e siècle, où la guitare était très en vogue dans les salons à Paris et à Vienne.

Tantôt légères, tantôt rêveuses, pétillantes, théâtrales, ces œuvres se mêlent à celles de clavecinistes parisiens du siècle précédent. Les transcriptions pour deux guitares du Duo Odelia apportent au répertoire pour clavier des couleurs nouvelles. Alice et Marie ont plaisir à faire résonner aujourd'hui deux guitares fabriquées vers 1825 par François ROUDHLOFF, luthier de l'école de Mirecourt.

Leur site Internet : www.duo-odelia.com



© Susanna Drescher

Biographie :

Fondé en 2018, le Duo Odelia est né de la rencontre de Marie SANS et Alice LETORT lors de leurs études à la Hochschule für Musik de Bâle (Suisse). Toutes deux alors élèves de Pablo MÁRQUEZ (guitare classique) et Peter CROTON (guitare romantique), elles décident de former un duo de guitares romantiques et font découvrir en concert la finesse de ces instruments du XIX^e siècle.

Le Duo Odelia se produit régulièrement en concert à Bâle, Dijon, Grenoble et lors de festivals (Festival International de Guitare de Lambesc, Grand Est'ival de Guitare de Strasbourg, Festival International de Guitare de Paris...).

Marie et Alice proposent aussi des concerts privés, événements plus intimes, dans l'esprit des concerts de salon du XIX^e siècle.

Contact renseignements et réservation : lacsar@orange.fr - 06 81 13 26 57

Associations

Assemblée générale des chasseurs

Lors de la dernière assemblée générale la société de chasse de Bouée, les adhérents ont élu leur nouveau bureau.

Président : Serge BALLUET
Vice-président : Jean-Pierre SEROUX
Trésorier : Fabien DOCEUL
Secrétaire : Frédéric BRENANS
Trésorier adjoint : Louis GOUTIERRE.

Le nouveau président, Serge Balluet, et l'ensemble des nouveaux élus ont tenu à rendre hommage à l'équipe de Marcel BRETÉCHÉ qui a été président de la société durant 35 ans.

Forte de 29 adhérents, la plus ancienne association de la commune de Bouée (elle fêtera son centenaire en 2028) contribue par son action à la gestion écologique de la biodiversité et est désireuse de poursuivre les bonnes relations entretenues avec les agriculteurs ainsi que tous les amoureux de la nature. Présents au sein du dynamique tissu associatif, les chasseurs sont vecteurs de cohésion sociale au sein de la commune.



Marcel BRETÉCHÉ Serge BALLUET

Concours de palets

Le samedi 30 avril, une belle journée ensoleillée avec une ambiance très agréable et conviviale.

Des équipes féminines, mixtes et masculines se sont donnés RDV pour un concours de palets sur plomb, organisé par l'amicale laïque.



Comité des Fêtes

« ROHARS EN FÊTE » / Dimanche 4 septembre à partir de midi

Après le succès rencontré trois années durant par « Rohars fête son porc », le Comité des fêtes de Bouée renouvelle la fête intitulée maintenant : « Rohars en fête »

Un cochon sera grillé sur le site de la chapelle de Rohars dans le cadre exceptionnel des marais de bord de Loire.

C'est un nouveau groupe qui accompagnera les convives cette année. Il s'agit d'un **groupe vendéen « l'Équipage »**. Ce groupe existe depuis le printemps/été 2017.

Actuellement composé de 8 membres globa-

lement répartis entre Beaulieu sous la Roche, Landeronde et La Roche-sur-Yon, ce Groupe est riche des compétences musicales acquises à travers d'expériences diverses dans le populaire ou le traditionnel.

Amateurs passionnés, ils aiment faire plaisir en chantant la Mer, les Marins, les Bateaux et les Ports.



Rohars en 2019

Leur répertoire (La Cambuse à chansons) est en partie puisé dans le patrimoine traditionnel et celui d'Auteurs et Compositeurs connus (Tonnerre, Jaffres, Capart, Guillemert...). Il est enrichi par leurs propres compositions.

La richesse instrumentale du groupe (accordéons diatoniques, guitares acoustiques et électrique, veuze, harmonica, percussions, flûtes et violon) valorise le Chœur d'Hommes et les mélodies dans une ambiance festive.

Tarif : 22 euros.

Réservation obligatoire.

Attention, le nombre de places est limité.

**Les billets sont en vente au
Relais de Bouée ou au 07 88 55 87 84**



Jardinez malin

Vos déchets sont des ressources pour votre jardin !

Vous souhaitez gagner du temps lors de la tonte de votre pelouse ? Réutiliser tous les déchets verts dans votre jardin pour une gestion plus raisonnée et efficace ?

La Communauté de Communes Estuaire et Sillon, via son syndicat de traitement des déchets SMCNA (Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique), propose aux habitants des onze communes des équipements à prix réduits !



Comment puis-je « jardiner malin » chez moi ?

Le broyage et le mulching permettent de jardiner de façon plus raisonnée tout en se simplifiant les tâches de jardinage ! Ces techniques ont également l'avantage de ne plus avoir à se déplacer en déchèterie pour évacuer ses déchets verts : ils sont directement réinjectés dans le sol de notre jardin : et pour son plus grand bien !

1- Le broyage

Le principe est de déchiqueter les tailles de haies et arbustes pour les réduire, pour les utiliser dans votre jardin, ou en complément de vos déchets de cuisine dans votre composteur.

Transformez vos branchages en paillage



Tous les branchages (secs de préférence) peuvent être broyés. Les branchages broyés peuvent être réutilisés au jardin : en paillage au pied des plantations (limite l'arrosage et enrichit le sol) ou en compostage (apport de matière sèche).

Pour les branches de moins d'un centimètre de diamètre, il est possible de les broyer avec sa tondeuse. Dans ce cas, préférez des branchages fraîchement taillés pour préserver votre tondeuse. Pour les autres, il vaut mieux utiliser un broyeur.

Investir dans un broyeur à végétaux qui servira deux fois par an, n'est pas nécessaire quand on peut le louer dans un magasin de motoculture. Estuaire et Sillon et le SMCNA proposent une subvention de 50% sur la location de broyeurs à végétaux dans les magasins partenaires.

Tous les branchages (secs de préférence) peuvent être broyés. Les branchages broyés peuvent être réutilisés au jardin : en paillage au pied des plantations (limite l'arrosage et enrichit le sol) ou en compostage (apport de matière sèche).

Pour les branches de moins d'un centimètre de diamètre, il est possible de les broyer avec sa tondeuse. Dans ce cas, préférez des branchages fraîchement taillés pour préserver votre tondeuse. Pour les autres, il vaut mieux utiliser un broyeur.

2- Le mulching

Le mulching utilise la tonte finement hachée comme engrais naturel.

Les brins d'herbe, finement broyés et laissés sur le sol, vont se dégrader rapidement pour l'enrichir. La fertilisation du sol et la limitation de la sécheresse sont optimisées.

Estuaire et Sillon et le SMCNA proposent une réduction de 30 € pour l'achat d'un kit mulching dans les magasins partenaires.



Les offres « **BROYAGE** » et « **MULCHING** »
sont valables jusqu'au **31 décembre 2022**,
pour tous les habitants du territoire Estuaire et Sillon.

Toutes les informations pratiques et les formulaires sont disponibles sur
www.estuaire-sillon : rubrique « broyage », et « mulching ».

Un dépliant est également disponible dans votre Mairie
ainsi qu'à la Communauté de Communes Estuaire et Sillon.

Possibilité se renseigner auprès du Service Déchets
environnement@estuaire-sillon.fr - 02 40 56 82 53



La poste renforce sa présence ouverture d'un nouveau point de services LA POSTE RELAIS

La Poste va renforcer sa présence à Bouée en créant un nouveau point de services La Poste Relais pour mieux répondre aux besoins et attentes de ses clients. Ainsi, le 1^{er} juin prochain, La Poste Relais ouvrira au Bar-tabac Le relais de Bouée. En créant ce partenariat avec un commerçant, La Poste crée de nouvelles proximités géographiques et améliore ainsi l'accès aux services postaux essentiels. Elle enrichit l'usage que chacun fait de La Poste et simplifie la vie de ses clients en s'adaptant à leurs nouveaux modes de consommation.

La Poste relais permettra aux habitants de Bouée, d'accéder à deux pas de chez eux, aux principaux services courrier – colis de La Poste, 6 jours / 7 et avec une amplitude horaire hebdomadaire de 80 heures :

- Retrait et dépôt de courrier et colis
- Vente d'enveloppes et d'emballage « Prêt-à-Envoyer »
- Affranchissement

La Poste Relais : un partenariat entre un commerçant et La Poste

Il garantit la pérennité d'une offre postale de proximité. Ce partenariat permet d'offrir à la population un service de qualité et une grande accessibilité, grâce notamment à une amplitude d'ouverture élargie.

Il constitue également une solution innovante pour soutenir l'activité des commerces de proximité.

Informations pratiques - Présence postale à Bouée et Savenay

La Poste Relais de Bouée – Bar – tabac – 6 place de l'église – 44 260 BOUEE

Du lundi au jeudi : 06h30 – 20h00

Vendredi : 06h30 – 20h30

Samedi : 07h30 – 20h00

Bureau de Poste de Savenay – Place François LEDOUX – 44260 SAVENAY

Du lundi au vendredi : 10h00 – 12h30 / 14h30 – 18h00

Samedi : 9h30 – 12h30

Nouveau à Bouée

Vous souhaitez profiter pleinement de votre famille ?

Partir en week-end l'esprit tranquille en laissant une maison propre et rangée ?

Depuis plus de 10 ans, je m'occupe de tout :

- Ménage
- Repassage
- Vitres...

Déductible à 50%
de vos impôts avec le dispositif
CESU / Chèque Emploi Services.

Contact : bernadette.cono@gmail.com - 06 70 37 59 74

